

Compte rendu de la réunion restreinte du Comité des représentants permanents (Bruxelles, 7-9 novembre 1962)

Légende: Lors de leur réunion tenue du 7 au 9 novembre 1962, les représentants permanents des États membres des Communautés européennes prennent note du souhait du Portugal de s'associer à la Communauté.

Source: Archives historiques du Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, Rue de la Loi 175. Fonds CEE et CEEA, CM2. CM2 1963. Pièces concernant les relations de la CEE avec le Portugal, CM2/1963-986.

Extrait du compte rendu sommaire de la réunion restreinte tenue à l'occasion de la 234^{ème} réunion du Comité des représentants permanents, à Bruxelles, les 7, 8 et 9 novembre 1962, Doc/R/822/62. Bruxelles: Comité des représentants permanents, novembre 1962. 1 p.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/compte_rendu_de_la_reunion_restreinte_du_comite_des_representants_permanents_bruelles_7_9_novembre_1962-fr-b8695e52-a950-43cf-957f-1e984bd67fdc.html

Date de dernière mise à jour: 07/09/2012

Extrait du compte rendu sommaire de la réunion restreinte tenue à l'occasion de la 234ème réunion du Comité des représentants permanents, à Bruxelles, les 7, 8 et 9 novembre 1962

Relations entre le Portugal et la Communauté

Les délégations française et néerlandaise, informent le Comité d'une démarche du Ministre d'Etat portugais Correa de Silva auprès de leurs Gouvernements respectifs à propos de la demande portugaise introduite le 18 mai 1962 "d'établir les termes de la collaboration que le Gouvernement portugais voudrait voir s'établir dans un avenir prochain entre le Portugal et l'ensemble des pays de la Communauté" ; en effet, le Gouvernement portugais a exprimé le souhait d'être invité par le Conseil à une audition analogue à celles qui ont eu lieu avec l'Autriche, la Suisse et la Suède, audition qui pourrait se tenir au commencement de l'année prochaine et au cours de laquelle le Gouvernement portugais pourrait exposer ses vues au sujet d'une association éventuelle du Portugal à la Communauté sur base d'un Accord s'inspirant de celui conclu avec la Grèce.

Le représentant de la Commission informe à son tour le Comité d'une visite récente du Ministre d'Etat portugais Correa de Silva au Président de la Commission au cours de laquelle le même souhait a été formulé du côté portugais.

Après un échange de vues, le Comité convient d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la réunion du Comité du 23 novembre, la délégation française se réservant toutefois le droit de soulever éventuellement ce point sous "Divers", au cours de la réunion restreinte que le Conseil tiendra à l'occasion de sa prochaine session des 13 et 14 novembre 1962.